



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 114040

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétantes activités extrascolaires dénommées « traditions » des élèves-ingénieurs. Certains professeurs se sont associés afin de dénoncer la persistance du bizutage malgré le fait que cette pratique soit interdite par l'article 225-16-1 du code pénal. Ces activités liées aux traditions permettraient en effet de soumettre les nouveaux élèves au bizutage. Ils constatent que les élèves qui tentent de refuser de se soumettre aux activités qui leur sont imposées souffrent de violences verbales, d'un accès restreint au moyen de communication dans leur résidence, et de divers accidents. Cela témoigne de conditions de mise en situation de danger psychologique ou physique pour ces nouveaux élèves. Malgré cela, une charte tripartite entre la direction générale, l'union des élèves et la société d'anciens élèves permet la mise à disposition de locaux pour des activités liées aux traditions. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions concernant l'interdiction ou la restriction de ces activités liées aux traditions afin que des milliers d'élèves cessent de subir la pression physique et psychologique pour intégrer l'école de leur choix.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114040

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13471